

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**  
**29 avenue de Verdun**  
**63190 LEZOUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE**

**RÉUNION DU 13 DECEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 13 décembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle du LIDO à Lezoux, après convocations légales en date du 08 décembre 2022, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Eliane GRANET
Mme Danielle GRANOUILLET	M. Thierry TISSERAND
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Patricia LACHAMP
M. Gilles BERGAMI	M. Florent MONEYRON
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Nicole BOUCHERAT
M. Daniel PEYNON	M. Jean-Louis DERBIAS
M. Annick FORESTIER	Mme Michelle CIERGE
Mme Déolinda DE FREITAS	M. Bernard FRASIAK
M. Alain COSSON	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Marie-France MARMY	M. Lucas ANTOINE
M. Christian BOURNAT	Mme Laurence GONINET
Mme Catherine MORAND	
M. Guillaume FRICKER	
Mme Sylvie ROCHE	
M. Romain FERRIER	
M. Gilles MARQUET	

Suppléant présent : Mme Nathalie DE LA FUENTE

Absent : Mme Anne-Marie OLIVON

Etaient représentés (procuration) :

Mme Agnès TARTRY-LAVEST (à Mme Sylvie EXBRAYAT)  
Mme Séverine VIAL (à M. Bernard FRASIAK)  
M. Cédric DAUDUIT (à M. Christian BOURNAT)  
Mme Elisabeth BRUSSAT (à M. Florent MONEYRON)  
M. René BROUSSE (à Mme Michelle CIERGE)

**VOTE : En exercice : 35      Présents : 29 / Représentés : 5      Votants : 34**

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**OBJET : Modification des statuts du syndicat de la basse Limagne**

## **MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DE LA BASSE LIMAGNE**

\*\*\*\*\*

- VU la délibération du Comité Syndical du Syndicat Basse Limagne (SBL) en date du 10 octobre 2022 ;
- VU les statuts du Syndicat Basse Limagne constatant que dans le cadre de la prise de compétence GEMAPI, la CCEDA s'est substituée aux communes de Bort l'Étang, Culhat, Joze, Lempty, Moissat, Ravel, Seychalles ;
- VU l'article L5211-17 du CGCT qui impose une délibération des adhérents et des conditions de majorité qualifiée pour les transferts de compétence et changement de statuts ;

Il est rappelé que le SBL est un syndicat mixte formé à la carte ayant une compétence obligatoire eau potable et une compétence optionnelle d'assainissement non collectif.

Par délibération du 10/10/2022, le syndicat a décidé une modification de ses statuts dont les principaux changements sont les suivants :

- Prise de compétence optionnelle de l'assainissement collectif
- Changement de nom : le SIAEP de la Basse Limagne devient le SMEA (Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de la Basse Limagne)
- Modification de la numérotation de l'adresse

Concernant la compétence assainissement collectif, il est précisé, qu'étant une compétence optionnelle, les communes adhérentes de la CCEDA ne seront pas contraintes d'y adhérer. Le transfert compétence assainissement collectif aux EPCI devenant obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Une réflexion globale sera menée sur l'ensemble de la CCEDA.

Il est demandé au Conseil Communautaire de donner un avis favorable à :

- La prise de compétence optionnelle assainissement collectif et les modifications de statuts qu'en découle
- La modification des statuts concernant le changement de nom et de numérotation ainsi que certaines modifications mineures

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 19 décembre 2022

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente